

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
CHEMINOT †
MOSELLE
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 1^{er} JUILLET 2024 à 20 heures**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

Présents : TONDON Jean-Pierre, HENOT François, VINCENT Maria, ALEXANDRE Philippe, KALIS Lionel, MAILLARD Jean-Noël, LORRAIN Christine, JOLY Anne-Lise, ROBIN Richard, SCHMISSER Mickaël, MATHIEU Isabelle

Absents Excusés : GRANDJEAN Aurélie (pouvoir donné à HENOT François), BELIN David (pouvoir donné à LORRAIN Christine) et BARTHEL Gérald (pouvoir donné à KALIS Lionel)

Date de convocation : 25/06/2024

Approbation du PV du Conseil Municipal du 3 juin 2024 : celui-ci sera à approuver lors du prochain conseil.

Monsieur Philippe ALEXANDRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Etienne LORRAIN présent à cette réunion du Conseil Municipal, a été prié de sortir car cette séance est non publique.

Arrivée de Madame Isabelle MATHIEU à 20h05, elle n'a pu prendre part au vote de l'approbation du PV du 3 juin 2024.

Concernant l'ordre du jour du Conseil relatif à la validation des candidats retenus et non retenus pour l'adjudication de la chasse communale, Monsieur Richard ROBIN, en sa qualité d'avocat signale à Monsieur Le Maire qu'il ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Madame Christine LORRAIN prend la parole et dit que le dossier de Monsieur Roger STEMMER était complet. Elle évoque aussi la dissimulation de pièces de certain dossier faite par Monsieur François HENOT. Suite à cela elle se rétracte et précise ne jamais avoir dit cela, alors que l'assemblée du Conseil a entendu et confirmé ses dires. Monsieur Le Maire déclare qu'il déposera plainte pour diffamation à la suite de ces propos lors de cette séance.

Monsieur Jean-Noël MAILLARD prend la parole et interpelle Monsieur Lionel KALIS dans la langue de Goethe. Monsieur Lionel KALIS lui faire fermement part de son mécontentement. Monsieur Jean-Noël MAILLARD reproche à Monsieur Lionel KALIS de faire partie de la Stasi (police politique de l'ex Allemagne de l'Est)

Monsieur François HENOT rappelle que les dossiers sont conformes et qu'à aucun moment ils n'ont été étudiés avant la réunion de la 4C du 25 juin 2024. Il rappelle aussi que la procédure de l'adjudication n'est pas une procédure d'appel d'offres et que les délais ont été scrupuleusement respectés, selon le cahier des charges type des chasses communales et selon l'arrêté Préfectoral en portant approbation.

Monsieur Le Maire demande à Madame Christine LORRAIN de justifier pourquoi les dossiers des candidats qu'elle a en sa possession sont complets alors que certains de ceux déposés en mairie sont arrivés incomplets. Ce à quoi elle ne sait plus quoi dire, et répond seulement qu'elle est perdue et qu'elle n'en « a rien à foutre du dossier chasse ».

Monsieur le Maire fait part avec insistance qu'aucun des dossiers n'a pas été ni manipulé ni vérifié jusqu'à la réunion de la 4C le 25 juin 2024, seule habilitée à valider ou non les dossiers reçus.

S'ensuit la validation des candidats retenus et non retenus pour l'adjudication.

Délibération n°12 – Chasse / validation des candidats retenus et non retenus pour l'adjudication :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après la réunion de la 4C (Commission Consultative Communale de la Chasse) le 25 juin 2024, pour analyser les dossiers de candidatures reçus en mairie pour l'adjudication de la chasse des lots n°1 et n°2 du 5 juillet 2024, récapitule les candidats retenus et non retenus ci-dessous :

- STEMMER Roger lot n°2 : **dossier refusé** (absence de pièces justificatives telles que pièce d'identité justifiant de nationalité, distance entre domicile et lieu de chasse, justificatif du lieu de séjour, promesse de caution bancaire, engagement de validation de permis pendant le bail, engagement du respect des conditions de distance, validation du permis de chasser Départements Alsace Moselle droit local et certificat d'assurance) – **11 voix pour - 2 abstentions**
- GONNARD-MACE Sylvain lot n°2 : **dossier accepté / à l'unanimité**
- BUZON Bernard lots n° 1 et n°2 : **dossier accepté / 10 voix pour – 2 voix contre – 1 abstention**
- JOUIN François lots n°1 et n°2 : **dossier refusé** (absence de pièces justificatives : justificatif du lieu de séjour celle transmise date du 6 décembre 2023, attestation du Fond Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sanglier e la Moselle celle transmise date du 10 août 2023) - **11 voix pour / 2 abstentions**
- BARTHELEMY Raphaël lots n°1 et n°2 : **dossier refusé** (absences de pièces justificatives : promesse de caution bancaire erronée mauvais libellé de commune, attestation du Fond Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sanglier e la Moselle manquante / **11 voix pour / 2 abstentions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la liste ci-dessus.

Monsieur RICHARD Robin n'a pas pris part au vote de la délibération

La séance est levée à 20h45.

CM du 01/07/2024

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
ALEXANDRE	Philippe	Conseiller	
BARTHEL	Gérald	3 ^{ème} adjoint	Excusé
BELIN	David	Conseiller	Excusé
GRANDJEAN	Aurélie	Conseillère	Excusée
HENOT	François	Maire	
JOLY	Anne-Lise	Conseillère	
KALIS	Lionel	4 ^{ème} adjoint	
LORRAIN	Christine	Conseillère	
MAILLARD	Jean-Noël	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SCHMISSER	Mikaël	Conseiller	
TONDON	Jean-Pierre	1 ^{er} adjoint	
VINCENT	Maria	2 ^{ème} adjoint	